

RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 01 JUIN 2020 À 19h00 ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Madame et Messieurs les Conseillers

JACQUES BLANCHARD	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
PIERRE TÉTRAULT	siège 3	JIMMY ROYER	siège 4
DANY ST-AMANT	siège 5	JULIEN BUSSIÈRES	siège 6

L'assemblée est sous la présidence de

RENALD CHÊNEVERT MAIRE

RÈGLEMENT 622

RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QU' une municipalité peut, en vertu des articles 345.1 à 345.4 de la *Loi sur les cités et villes* adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

ATTEND QU' un avis de motion a dûment été donné et que le projet de règlement a été dûment présenté à la séance ordinaire, tenue le 04 mai 2020 par monsieur le conseiller Jimmy Royer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le règlement portant le numéro 622 et intitulé : ***Règlement concernant les modalités de publication des avis publics*** soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Ville de Valcourt;

ARTICLE 3 PUBLICATION ET AFFICHAGE

Les avis publics visés à l'article 2 sont, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, uniquement publiés sur le site Internet de la Ville de Valcourt et affichés à l'Hôtel de ville;

ARTICLE 4 PRÉSÉANCE

Le présent règlement a préséance sur l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes*;

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée par la résolution 151-20-06-01

COPIE VRAIE ET CONFORME SIGNÉE À VALCOURT, CE 02 JUIN 2020

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière

Avis de motion :	04 mai 2020
Dépôt et présentation du projet de règlement	04 mai 2020
Adoption	01 juin 2020
Entrée en vigueur	05 juin 2020
Publication Informatrice	05 juin 2020